

Remboursement abonnement salle de sport suite à déménagement

Par Irinamarion, le 04/06/2009 à 11:16

Bonjour,

J'ai déménagé de province où j'avais un abonnement pour venir habiter à Paris. J'ai envoyé une lettre en accusé de réception avec un justificatif de domicile + contrat de travail à Paris.

La salle ne veut pas me rembourser l'abonnement que j'ai souscrit pour deux ans (consommé seulement 6 mois).

La salle me dit de venir terminer mon abonnement sur place, ce qui équivaux à faire 340 km pour aller faire une séance de sport ou de revendre mon abonnement à un tiers de mon choix. (cependant je ne connais personne).

Ai-je un recours?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Irina

Par ardendu56, le 04/06/2009 à 21:09

Irinamarion, bonsoir

"Ai-je un recours?"

Ce serait étonnant. Relisez votre contrat, les petites lignes, droit de rétractation, mais je doute. S'ils ont un établissement, non loin de votre nouvelle maison, ils peuvent faire le transfert d'abonnement. Dans le cas contraire, c'est payer 2 ans pour rien.

Désolée pour cette réponse.